

PROVINCE DE LUXEMBOURG

CONSEIL PROVINCIAL

**Le développement économique du
Luxembourg : entre nouveaux paradigmes
et faux débats, l'indispensable consensus**

Discours prononcé par

Monsieur Bernard CAPRASSE,

Gouverneur de la Province,

le 1^{er} octobre 2007

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
1. Mise en perspective	4
1.1. Le Luxembourg avant	4
1.2. Le Luxembourg aujourd’hui	8
2. Les nouveaux paradigmes	12
2.1. La globalisation de l’économie	12
2.2. L’émergence radicale des nouvelles technologies de l’information et de la communication	12
2.3. L’obligation radicale de travailler en réseaux	13
2.4. La communication	14
2.5. Le respect de l’environnement – le développement durable	14
2.6. La qualité	17
2.7. Conclusion	18
3. Les faux débats	19
3.1. Développement endogène ou développement exogène	20
3.2. Filière industrielle ou artisanale	22
3.3. Tourisme concentré ou tourisme diffus	23
Conclusion générale	28

Introduction

L'année dernière, j'évoquais devant vous la nécessité d'une créativité collective au profit du Luxembourg en relevant nos forces et nos faiblesses, et en proposant quelques objectifs précis dont je dois souligner, sans pour autant les détailler ici, qu'ils ont connu des avancées intéressantes au cours des mois écoulés.

Je reviens à nouveau aujourd'hui sur le thème du développement économique de la Province.

Je voudrais dire en quoi celui-ci est vital, dut-il s'accompagner de désagréments et d'arbitrages difficiles. Notre prospérité relative pourrait en effet nous inciter à une certaine indolence ou au rejet d'investissements de nature à troubler notre quiétude.

Or, des choix seront à opérer qui n'iront pas sans difficultés : par exemple dans l'équipement de nouvelles zones économiques - nous avons besoin de plusieurs centaines d'hectares -, dans l'amélioration ou l'augmentation de nos voies et moyens de communication.

Dans le même temps où je soulignerai quelques raisons – au-delà de celles que je notais l'année dernière – de s'engager sans atermoiements dans la poursuite d'un déploiement économique ambitieux, j'énoncerai les nouveaux paradigmes qui, selon moi, doivent impérativement guider la réflexion des responsables.

Cela me permettra de critiquer ce que j'appellerai les fausses alternatives.

Mais je voudrais dans un premier temps mettre le débat en perspective. Il y a quarante ans cette année que je suis actif à des titres divers, notamment dans la politique ou comme Gouverneur, dans l'animation territoriale du Luxembourg. Je mesure le chemin parcouru mais notre histoire aiguise ma vigilance. Beaucoup de sacrifices ont été nécessaires. Il a fallu surmonter de nombreuses contestations, y compris de certaines franges de la population - le phénomène n'est pas neuf -. Il faut savoir se souvenir de tout cela, non par nostalgie, mais parce que je ne souhaite pas que d'éventuelles imprévoyances nous conduisent à devoir déployer plus tard des efforts sans mesure avec ceux que l'intelligence nous recommande d'accomplir aujourd'hui.

1. Mise en perspective

1.1. Le Luxembourg avant

Nous sommes au mois d'août 1968. Quelques jeunes gens distribuent des tracts au seul feu rouge que compte à l'époque la province de Luxembourg sur la N4 à Bastogne. Ces jeunes veulent attirer l'attention des vacanciers sur la situation catastrophique du Luxembourg : crise amorcée de l'agriculture, exode massif de la population, absence totale d'infrastructure autoroutière à l'exception de 800 mètres dans le Sud-Luxembourg, zones industrielles inexistantes ou désertes. Aux portes de la province, un seul slogan s'affiche. Il caractérise le cul de sac de la Belgique : « Luxembourg, merveilleuse terre de vacances ! ». A l'époque, cette phrase résonne

douloureusement pour ces jeunes, non qu'elle soit inexacte mais parce qu'elle est épouvantablement réductrice ; ils l'interprètent ainsi : « Voici pour vous chers citoyens les espaces sauvages peuplés d'âmes pittoresques, disposés à vous accueillir en des lieux au charme délicieusement désuet ! »

Tout est dit. Tout commence.

Les forces vives du Luxembourg s'organisent. La classe politique est unanime, tous les responsables se mobilisent. Le réseau autoroutier est décidé. Il se développe mais il sera tout de même le dernier du pays, malgré des résistances acharnées : on allait détruire l'Ardenne ; son utilité économique, paraît-il, était aléatoire. Plus grave encore, les touristes auparavant forcés de s'arrêter chez nous allaient par ces voies rapides nous abandonner, apeurés de surcroît par une éventuelle activité économique décidément peu compatible avec nos paysages ancestraux. On le sait aujourd'hui, sans ces infrastructures, nous serions un vaste parc naturel. Les prophètes de malheur se sont heureusement trompés.

Mais un deuxième choc faillit emporter les espoirs naissants, lorsque le 5 septembre 1977, la sidérurgie – mono-industrie du Luxembourg – s'est effondrée. C'était un sinistre prévisible dont Luc Bressard, leader syndical de l'époque, reconnaissait lors d'un récent colloque qu'il eut mieux valu qu'elle disparaisse dix ans plus tôt pour anticiper d'autant l'indispensable renouveau.

Après l'échec lamentable de la Société de Diversification Belgo-Luxembourgeoise censée assurer la reconversion, les forces vives se tourneront enfin et heureusement

vers Idelux qui, en dix ans, avait déjà fait ses preuves, notamment en assurant l'implantation de la Papeterie d'Arnoncourt et de L'Oréal.

L'électrochoc sera salutaire. On le sait, le redéploiement économique du Sud-Luxembourg, les développements significatifs – quoique de moindre ampleur – à Marche, à Vielsalm et à Bastogne sont le fruit de cette époque. Ce ne fut pas facile. Les réticences à nouveau furent nombreuses, par exemple lors de la création de la Vallée de Rabais, de l'implantation de Sun Parks à Vielsalm. Je me souviens, pour habiter cette localité, d'un faire-part mortuaire distribué en toutes-boîtes annonçant le décès de la quiétude de la ville sous le déferlement de touristes hollandais et flamands.

Vingt ans après, je dors toujours paisiblement, et j'observe la satisfaction de ceux, nombreux, qui vivent des quelques 160.000 nuitées générées par le tourisme dans la commune. Je pourrais multiplier les exemples avec Arnoncourt, plus récemment Spanolux ou encore Molinfaing, que le seul consensus luxembourgeois a fini par imposer.

Au bout du compte, le résultat est donc positif.

Il fut acquis en préservant largement notre environnement. De ce point de vue, l'extrême Sud-Luxembourg est sans doute dans une situation plus favorable qu'au temps de la sidérurgie et, de manière générale, la part de notre territoire consacrée à l'activité économique est minime. Ainsi, la superficie occupée par les parcs d'activité économique s'élève à 1 340 hectares soit 0,3 % du territoire.

En outre, 23 % de l'espace luxembourgeois sont actuellement classés « Natura 2000 », ce réseau écologique de zones spéciales protégées. Notre province à elle seule assure ainsi 46,2 % des obligations de la Wallonie en la matière. Nous comptons encore sept contrats rivières impliquant 40 des 44 communes et trois parcs naturels couvrant 34,2 % du territoire.

Si la verte province n'est plus un désert économique, on le doit à l'union sacrée des responsables luxembourgeois qui ont pu de la sorte affronter sereinement les oppositions internes lorsqu'il le fallait, et surtout faire valoir avec énergie de légitimes revendications à l'égard d'un Etat peu au fait des dures réalités de ce bout de territoire.

On le doit aux Luxembourgeois eux-mêmes dont l'ardeur au travail est reconnue.

On le doit encore à l'incessant travail d'Idelux -il faut le rappeler-, même si le volontarisme de cette institution connut des échecs ou des semi-réussites. Ses succès et ses échecs sont du reste ceux de la collectivité luxembourgeoise car toutes les décisions importantes de l'intercommunale sont le fait des partis politiques démocratiques et des forces syndicales et patronales, présents au Conseil d'Administration. D'autres outils, je pense à Investsud ou à la Chambre de Commerce, seront des adjuvants précieux.

On le doit enfin aux moyens financiers colossaux mobilisés.

Après la crise de la sidérurgie dans les années 80, la Région mobilisera l'équivalent de près de 42 millions d'euros qui permettront d'accorder 30 % d'aides directes aux investisseurs. S'y ajoutera la création du fonds d'expansion économique alimenté par la cotisation des communes et de la Province.

La création de ce fonds représente sans doute la plus belle page de la solidarité luxembourgeoise. Il faut continuer de l'écrire ensemble au moment où notre intercommunale doit assurer sa mission dans un contexte paradoxalement plus difficile. J'y viendrai tout à l'heure.

Que retenir de cette mise en perspective au caractère ramassé. Des valeurs de fonds : le consensus et la solidarité, l'authenticité et la modernité et non l'un ou l'autre, le travail et la créativité.

Ces valeurs forgent l'archétype luxembourgeois en regard de la prise de conscience des années soixante et du choc des années septante. Mais ces valeurs sont-elles encore vraiment les nôtres aujourd'hui ?

Posons la question autrement : les changements qui affectent la société et singulièrement notre microcosme provincial sont-ils de nature à altérer ces valeurs ?

Car ces changements sont là. Ils relèvent de contingences locales et de l'émergence de nouveaux paradigmes.

Je les décris.

1.2. Le Luxembourg aujourd'hui

Le Luxembourg n'est plus en crise : le chômage, trop élevé cependant, est inférieur à la moyenne wallonne, la population est en augmentation rapide – on est aux antipodes de l'exode des années 60, 70 et 80 – , le revenu par habitant progresse. Bref, tout irait donc bien.

Et pourtant, à y regarder de plus près, les interpellations ne manquent pas.

Ainsi de 1989 à 2006, le nombre de résidents provinciaux travaillant au Grand-Duché est passé de +/- 8 000 personnes à plus de 24 000 ! Dans le secteur privé, un actif de la province sur trois travaille désormais chez notre voisin. C'est énorme, et sans comparaison dans notre pays. Cela signifie par conséquent qu'un nombre important d'emplois dans la province -dans la construction et les commerces par exemple- sont induits par cette force de travail grand-ducale.

En vingt ans, l'économie de la province est devenue très étroitement dépendante –et le phénomène se poursuit- de celle du Grand-Duché, de la Ville de Luxembourg en particulier. Ce pays se développe dans tous les secteurs. Il tire les leçons, avec réalisme et rapidement, des opportunités manquées. Il s'est ainsi adapté pour qu'un investissement comme Ikéa à Sterpenich ne lui échappe plus. On peut comprendre notre voisin : la valeur ajoutée produite par cette enseigne (1 300 000 visiteurs par an) – paramètre déterminant si l'ont veut mesurer la prospérité économique d'une région et les taxes plantureuses qui l'accompagnent, lesquelles servent in fine à la collectivité,- lui échappe totalement alors que paraît-il, la clientèle grand-ducale est prépondérante...

L'essor du Grand-Duché de Luxembourg est une formidable chance dont il convient de cultiver toutes les opportunités dans le cadre de relations transfrontalières structurées. Elles sont insuffisantes au moment où par exemple la nouvelle ville d'Esch-Belval se déploie.

Mais qui ne voit aussi le danger ? Si le Grand-Duché s'enrhumait, la Province aurait la grippe.

S'il devait contracter la grippe, nous serions aux urgences.

Il convient absolument d'éviter une hyper dépendance en assumant notre propre développement. Le Professeur Quevit de l'U.C.L., dans un récent entretien au Soir, soulignait avec raison la fragilité du développement de la Province, notamment parce que nous manquons d'entreprises d'une taille suffisante.

Mais de plus, notre « prospérité » dont je viens de montrer qu'elle dépendait d'un facteur externe déterminant a pour effet de nous exclure largement des aides publiques.

Désormais, le territoire de la province de Luxembourg susceptible de voir les grandes entreprises recevoir des aides à l'investissement se limite à neuf communes : Bastogne, Bertogne, Marche, Neufchâteau, La Roche, Vielsalm, Tellin, Libin et Libramont. Cela ne facilite pas la tâche de ceux qui doivent attirer chez nous des investisseurs.

J'ajoute au rang de ce qui doit nous préoccuper l'évolution institutionnelle du pays. Dans un récent article du Vif l'Express, le Professeur Mignolet, spécialiste des transferts entre Régions, stigmatisait l'inconscience des Wallons. Selon ce dernier, une vision commune quant à l'avenir de l'axe Wallonie – Bruxelles ferait défaut au moment où les exigences de la Flandre, dans ce qu'il convient d'appeler au mieux une rigueur accrue dans le contrôle des transferts Nord-Sud, se font de plus en plus pressantes.

A l'évidence, la Wallonie et donc notre province doivent s'engager à fond dans le redéploiement économique. C'est le seul moyen d'éviter à terme l'appauvrissement dramatique des allocataires sociaux et la diminution généralisée des revenus.

C'est une œuvre collective, particulièrement enthousiasmante si l'on veut bien y réfléchir.

Pour les trois raisons que je viens d'évoquer – il y en a d'autres -, notre mobilisation doit être plus forte, en faisant fi, si j'ose dire, des satisfactions apparentes de notre situation actuelle.

Cependant, cette mobilisation et la mise en œuvre des qualités que nous avons développées au cours des quatre dernières décennies (consensus fort, solidarité, ouverture aux autres, goût de l'effort et du travail bien fait) doivent, pour être efficaces, tenir compte de quelques paramètres auxquels il n'était pas habituel de faire référence dans un passé parfois récent, soit parce que leur utilité n'était pas

prouvée, soit parce qu'ils étaient inexistantes ou à peine émergents. Tous n'ont pas qu'une face positive.

Les voici.

2. Les nouveaux paradigmes

2.1. La globalisation de l'économie

Celle-ci est un fait acquis et irréversible, encore que les coûts du transport à l'avenir entraîneront peut-être des relocalisations ou en tout cas un intérêt accru pour les productions locales, singulièrement dans le secteur agroalimentaire.

Une des conséquences de cette globalisation gît dans la concurrence internationale à laquelle les grandes entreprises sont soumises, y compris dans leur propre giron entre sièges de production. La pérennité de ceux-ci n'est plus acquise nulle part.

2.2. L'émergence radicale des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il y a dix ans, jour pour jour, je prononçais à cette même tribune un discours intitulé « Le Luxembourg et l'économie de l'immatériel ». J'énonçais les développements futurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui, abolissant l'espace et le temps, auraient des impacts décisifs sur la connaissance, les services publics, les services tout court, délocalisables facilement, le commerce, les médias. Je me souviens du scepticisme de beaucoup dans cette assemblée. A

l'époque il est vrai, aucun conseiller provincial n'avait d'adresse e-mail et rares étaient ceux qui se reliaient à Internet dont l'accès était malaisé. Aujourd'hui, une part importante du courrier nous parvient par internet. La poste traditionnelle a dû précipiter sa restructuration. La question des services publics et au public dans des régions rurales est ainsi posée.

Cela suffit, je pense, à montrer l'impact de cette révolution technologique. Nous devons prendre notre part dans la valeur ajoutée qu'elle génère. Nous le pouvons grâce à la station de l'ESA et les applications de Galiléo sur lesquelles des entreprises luxembourgeoises sont actives.

Certes, les conséquences de ces technologies sur l'environnement ne sont pas négligeables. Ainsi que le soulignait Richard Branson dans son récent entretien au « Vif l'Express », elles produisent plus de gazs à effet de serre que le secteur de l'aviation. Il ne viendrait à l'esprit de personne cependant, en tout cas pas au mien, d'en ralentir l'évolution.

2.3. L'obligation radicale de travailler en réseaux

L'univers réticulaire que je viens d'évoquer, l'économie de l'immatériel ou - pour dire les choses plus simplement - la part prépondérante de l'intelligence, de la créativité, de l'innovation dans la nouvelle économie, rendent l'obligation de travailler en réseaux absolument incontournable. C'est vrai aussi pour le développement des territoires.

C'est la matrice même de Luxembourg 2010.

Cette mise en réseaux devrait s'imposer naturellement à ceux qui ont la prétention d'œuvrer à l'intérêt général. Ce n'est pas simple. Nous sommes ce que nous sommes et l'hypertrophie du moi guette en chacun.

En outre et précisément, parce qu'elle est immatérielle, la pertinence des réseaux et de leur efficacité n'est pas toujours perçue.

2.4. La communication

La mise en réseaux doit donc s'accompagner d'une bonne communication.

La transition est ainsi aisée vers ce troisième paramètre fondamental. Aucun projet ne peut s'élaborer sans prendre en compte cette dimension. L'instantanéité de l'information, sa facilité d'accès, Internet à nouveau, rendent celle-ci incontournable.

Communiquer est un art difficile dans le choix du moment, dans la qualité du message. Il doit être utile et authentique. Communiquer c'est expliquer, corriger et se corriger le cas échéant. C'est en d'autres termes convaincre en sachant sereinement qu'il n'est pas toujours possible, ni d'ailleurs forcément utile, de convaincre tout le monde. Tous les responsables font un jour l'expérience de l'irréductibilité. Mais la pire des choses est sans doute de ne pas communiquer ou de le faire mal.

Alors se met en marche la désinformation alimentée par son ressort le plus efficace : la peur.

2.5. Le respect de l'environnement – le développement durable

Le réchauffement de la terre interpelle. Saurons-nous y faire face ou serons-nous contraints de nous y adapter ?

Cette question mobilisera les décideurs à tous les niveaux pendant les décennies à venir. Puis-je ajouter que le simple bon sens plaide pour moins de pollution - il y va de notre santé immédiate -, et pour les économies d'énergie - il y va de notre portefeuille ! -. L'Ardennais que je suis a d'ailleurs été éduqué dans cette tradition d'économie propre à mon territoire d'origine, ainsi que dans le respect de la nature et de sa diversité.

Ces considérations énoncées rapidement et succinctement illustrent l'émergence radicale d'un paradigme fort.

La prise en compte des données environnementales est un élément incontournable de la réflexion économique et sociale.

Du reste, la Constitution belge comprend désormais un article 7 bis qui dit : « *Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations* ».

Ce texte remarquablement synthétique ne crée pas de droits subjectifs mais il est symboliquement fort, et en outre il contient une obligation dite de « Standstill » qui consiste à ne pas revenir sur des acquis sociaux, économiques et environnementaux.

Le respect de l'environnement est une nécessité. C'est aussi une opportunité. Le champ est en effet ouvert au travers de cette obligation à d'énormes possibilités d'innovation, de créativité et donc d'emplois.

Encore faut-il se garder de tout intégrisme.

J'ai souligné la force de ce paradigme. Mais il ne peut englober tout le reste. Les pensées totalisantes deviennent en effet au bout du compte totalitaires.

La dimension environnementale doit être intégrée dans des projets de manière radicale. En revanche, elle ne doit pas servir – parfois comme paravent de considérations moins nobles d'ailleurs – à les combattre systématiquement.

J'illustre mon propos par un exemple.

Burgo Ardennes, notre papeterie gaumaise, a été l'objet d'actions spectaculaires par le passé dénonçant ses atteintes à l'environnement. Il a suffi de sa faillite pour rappeler à chacun son importance décisive dans notre économie. Tous les efforts convergeront pour la sauver. Aujourd'hui, Burgo a dans ses cartons un investissement de 500 millions d'euros dont j'espère qu'il pourra un jour se concrétiser. Si tel devait être le cas, qui le contestera ?

Mais Burgo vient aussi de publier une déclaration environnementale. Ce faisant, elle s'engage dans le processus du règlement EMAS dans la continuité de la démarche de certification ISO 14001 entamée en 1999.

Le respect de l'environnement est donc au cœur même des préoccupations de l'entreprise.

Alors oui, malgré les efforts entrepris, lorsque les vents s'y prêtent, il m'est arrivé de sentir l'odeur qui s'échappe parfois de la Papeterie. Je l'accepte au détriment

passager de mon confort olfactif parce que simplement, là-bas dans la campagne gaumaise, des hommes et des femmes travaillent pour leur famille.

2.6. La qualité

Je terminerai cette partie de mon discours en évoquant un dernier concept qui, d'une certaine manière, résume les autres. Je veux parler de la qualité. Sans celle-ci, il est illusoire de penser qu'un projet économique puisse encore sérieusement se développer en Europe de l'Ouest. L'excellence doit être au rendez-vous.

Mais la qualité, pour beaucoup, c'est aussi la qualité de la vie.

C'est une préoccupation tout à fait légitime.

Attention cependant ! Dans l'ouvrage intitulé « Le Luxembourg en perspectives », Riccardo Petrella évoquant cette notion dit : la qualité de la vie est le péché des riches. Il développe son propos de la manière suivante :

« Cette plus grande sensibilité en faveur de données qualitatives est le péché des sociétés affluentes. La qualité de la vie n'est évoquée qu'une fois la richesse acquise. J'ai beaucoup de méfiance envers cette société et surtout de ses segments riches. Bien sûr, c'est beaucoup mieux que de viser la croissance pour la croissance, de ne penser qu'au quantitatif. Mais il ne faut pas croire que ces gens sont devenus plus sages. Ils ont simplement atteint un niveau économique très élevé. Auquel il ne faut surtout pas toucher parce qu'ils considèrent encore qu'il s'agit de la vraie valeur. »

Pour ma part, dans le même ouvrage, je commentais le discours de Petrella comme suit :

« On aperçoit bien la portée du propos. Il (Petrella) met en garde contre le glissement possible entre notre objectif, désormais admis, de la qualité de la vie et ce que je nommerai sa dérive égoïste, à savoir la qualité de ma vie exclusivement. En d'autres termes, sous le masque du principe qualitatif, des investissements peuvent être combattus au nom des contraintes qu'ils génèrent alors qu'ils peuvent se justifier au regard du développement économique et de ce que celui-ci peut apporter, notamment à ceux qui n'ont pas d'emploi ou peu de revenus.

Voici donc posé de manière tranchée un premier débat : comment concilier les contraintes du développement économique et la qualité de la vie ?

L'antagonisme n'est pas irréductible. Le paradoxe, très souvent, pourrait n'être qu'apparent. Des arbitrages seront parfois nécessaires. Il convient donc de s'y résoudre après avoir expliqué, débattu et, si possible, convaincu. »

Je ne retire pas un mot de ce que j'écrivais il y a sept ans.

Je synthétise mes propos.

2.7. Conclusion

Le Luxembourg, pour assurer son développement, a toujours eu besoin d'un consensus fort de ses responsables politiques et de l'ensemble de ses forces vives, singulièrement syndicales et patronales.

Ce consensus permet de convaincre là où il le faut, par exemple auprès des Gouvernements, et le cas échéant de résister aux pressions de tous ordres.

A l'évidence, ce consensus se forge plus facilement en période de crise.

Mais il est tout aussi nécessaire lorsque la situation paraît a priori moins l'exiger. Nous sommes aujourd'hui dans cette hypothèse. Je dois mettre en garde : rien n'est définitivement acquis, la vigilance et la mobilisation au profit de l'intérêt général, au détriment s'il le faut d'intérêts particuliers, sont vitales. Pour nous, pour la Wallonie, en ayant à l'esprit une perspective transfrontalière.

Nos atouts traditionnels sont connus : l'espace pour entreprendre dans un environnement préservé, une réelle ardeur au travail, une paix sociale constante, fruit d'un dialogue intelligent entre les partenaires sociaux, une volonté d'analyse prospective afin de déceler dans quelques secteurs clés définis en commun (aérospatial, agroalimentaire, bois, logistique) les opportunités.

Cependant, nous devons intégrer dans l'élaboration de nos projets, beaucoup plus que par le passé, les nouveaux paradigmes : globalisation, technologie de l'information, réseau, communication, environnement, qualité.

3. Les faux débats

On le voit, la part de l'immatériel devient ainsi déterminante dans la création d'activités.

Elle permet en outre de surmonter les alternatives qui fécondent parfois des raisonnements sans nuance, voire idéologiques, déconnectés de la réalité.

J'en prends trois exemples.

3.1. Développement exogène ou développement endogène

Il conviendrait de se méfier d'un développement importé, tandis que le développement de nos entreprises locales serait l'unique clé de notre déploiement économique, notamment parce que seraient de la sorte évitées d'éventuelles délocalisations.

Fausse alternative. Il convient évidemment de promouvoir à la fois le développement exogène et endogène. L'apport des groupes étrangers - j'entends par là extérieurs à la province – est capital pour nous, il irrigue le territoire en créant de manière massive la richesse, l'emploi et la valeur ajoutée. Neuf entreprises du TOP 10 des entreprises de la province sont d'origine étrangère, 15 du TOP 20, 24 du TOP 50 !

Ainsi, depuis quelques années, les investissements venus de Flandre ont pris une part prépondérante : Scott, Cobelfret, Logiplast, Fruytier, Ter beke, Spanolux, Duvel

Moortgat, et récemment le groupe Verhaert, société qui avec Astra sera aux commandes à la station de l'ESA.

En revanche de 1998 à 2004, la province a perdu 1 100 entreprises, essentiellement des T.P.E. et des P.M.E. ! Heureusement, la situation se redresse depuis 2005 avec une création de 140 nouvelles entreprises !

Voilà pourquoi il faut sans relâche, et de manière plus agressive encore, prospecter à l'extérieur, notamment en Flandre. Il suffit de lire les articles de Guido Fonteyn, les analyses de Trends version flamande, les commentaires très récents de Luc de Bruykere du groupe Ter Beke, entrepreneur de grand talent, respecté en Flandre et en Wallonie, à propos du personnel de l'usine de Marche-en-Famenne, entre autres pour comprendre l'extraordinaire capital de sympathie dont nous jouissons en Flandre. Il faut en profiter.

Mais dans le même temps, il convient naturellement de travailler à l'épanouissement de notre tissu de P.M.E.. Elles regorgent de patrons dynamiques. Je rencontre chaque semaine de jeunes entrepreneurs, enthousiastes, travailleurs, partant à la conquête des marchés, y compris à l'étranger.

Le vrai défi pour ces entreprises est de grandir.

Le formidable exemple de « Thomas et Piron » doit être dans leurs esprits. A deux en 1977, à plus de 1 300 aujourd'hui. Chez nous, dans la campagne !

Dans cette perspective, j'avais évoqué l'année dernière la création d'un Club des entreprises en croissance. La Chambre de Commerce y travaille. Elle a tout mon soutien.

Développement endogène ou exogène ? Faux débat donc. Le développement à l'aune de la globalisation et de l'information ne saurait se saucissonner. Tout est dans tout.

L'essentiel gît une fois encore dans la qualité et l'excellence.

3.2. Filière industrielle ou artisanale

Filière industrielle ou artisanale ? A nouveau, faux débat.

S'agissant par exemple de la filière agro-alimentaire dont on sait qu'elle est un axe stratégique de notre développement, qui pourrait contester le rôle essentiel de Ferrero dans la province ? Malgré les inconvénients liés aux milliers de camions qui annuellement véhiculent ses produits ! Et dans le même temps, comment ne pas souhaiter l'essor des chocolatiers artisanaux qui travaillent chez nous, avec un talent reconnu ?

Moi, je reçois au Palais provincial les uns et les autres. Je les écoute. Je les aide s'il le faut.

J'observe dans les deux cas que la réussite se juge à nouveau au regard de la qualité, laquelle se décline en l'espèce en des règles sanitaires rigoureuses, en des produits originaux, en la maîtrise recherchée et le plus souvent avérée des pollutions, en une capacité affirmée de bien communiquer, en une volonté constante d'innovation et de création.

Notre territoire peut donc s'accommoder de filières différentes. Il le fait d'ailleurs avec bonheur. En outre, l'économie tout simplement enseigne que les produits standards (encore une fois cela n'exclut pas la qualité) sont les conditions de l'existence de produits élaborés. C'est à ce point vrai que les produits élaborés d'aujourd'hui deviennent souvent la norme du lendemain, permettant ainsi l'émergence de nouveaux produits plus sophistiqués encore.

3.3. Tourisme concentré ou tourisme diffus

Au 01 février 2006, sont recensés officiellement en province de Luxembourg 1 589 hébergements touristiques reconnus ou répertoriés dont 187 hôtels, 111 campings, 1 261 hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances dont les chambres d'hôtes, 17 centres de tourisme social et 13 villages de vacances. On le sait, ce sont précisément les centres de tourisme social et les villages de vacances qui alimentèrent de vifs débats, pour ne pas dire la polémique, lors des vingt-cinq dernières années.

Les villages de vacances représentent aujourd'hui 8 135 lits soit 18,4% de la capacité totale luxembourgeoise.

Le tourisme de terroir, dont les 1 261 hébergements se décomposent en 340 chambres d'hôtes et 921 gîtes ou meublés, offre de son côté une capacité d'accueil de 8 490 lits. L'offre de ce secteur dépasse donc le premier de plus de 4 % mais il convient de souligner que le taux d'occupation moyen annuel des gîtes et chambres

d'hôtes tourne autour de 30 %. Aucun professionnel de l'hébergement ne saurait résister à un taux aussi faible d'occupation. Il s'agit donc pour les propriétaires, dans la grande majorité des cas, de revenus complémentaires générés par l'activité partielle d'une personne, d'un couple ou d'une famille. Je dois ajouter qu'à tort ou à raison, les hôteliers dont l'activité est chez nous en régression (29,7% du marché wallon en 1995, 22,5 % en 2005) se plaignent de cette concurrence.

Que faut-il déduire de ces brèves observations ?

Le tourisme social (le Floréal, Borzée, Ol Foss d'Outh, etc.) et les villages de vacances soutiennent de manière indiscutable l'activité touristique du Luxembourg : ils concentrent l'emploi, la valeur ajoutée et ont de nombreuses retombées indirectes. Le tourisme de terroir a pris sa place. Il faut s'en réjouir mais il faut en admettre les limites.

Je n'ai pas évoqué l'hôtellerie ou le camping, ou les secondes résidences, non par indifférence mais parce que je me suis tenu à l'objet de mon propos qui précisément vise à démontrer la stérilité des raisonnements binaires bien illustrés en l'espèce par les deux cas de figure que j'ai cités.

Une fois encore, la qualité sera le maître mot permettant de faire le partage entre les bons et les mauvais projets.

Un mot encore sur ce sujet.

Les futurs projets structurants, s'agissant du domaine des loisirs, intégreront la santé, la nature, la culture ou encore joignant l'utile à l'agréable, les séjours d'affaires.

J'observe d'ailleurs que les infrastructures hôtelières qui se sont développées avec succès ces dernières années dans la province ont investi au départ de l'un ou plusieurs de ces vecteurs.

Enfin, le vieillissement de la population et l'arrivée à l'âge des loisirs précisément d'aînés non dépourvus de moyens offrent des opportunités dont il conviendrait de se saisir.



Avant de conclure, je voudrais revenir une dernière fois sur l'un des paradigmes dont je soulignais l'importance, à savoir celui de l'environnement.

En juin 2001, Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, lançait un programme d'envergure intitulé « Evaluation des écosystèmes pour le millénaire » destiné à répondre aux besoins des décideurs en matière d'information scientifique relative aux liens entre changements au niveau des écosystèmes et bien-être de l'homme. L'ambition serait de définir les types de réponses qui pourraient être initiées au niveau local, national ou mondial pour améliorer la gestion des écosystèmes et contribuer ainsi au bien-être de l'homme et à la réduction de la pauvreté.

J'ai lu récemment sur le sujet une intéressante contribution de Marc Mormont, Professeur au Département en Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université de Liège, intitulée « Les Espaces ruraux et agricoles belges face au 'Millenium Ecosystem Assesment' (M.E.A) ».

Au terme de son analyse critique, il concluait à la possibilité d'appliquer le cadre conceptuel du M.E.A. de manière locale, plutôt d'ailleurs qu'au niveau national ou régional, sans pour autant sombrer dans le sous-localisme. Ce travail – c'est mon avis – serait en termes de gouvernance d'une grande utilité, et permettrait sans doute d'éviter les approximations qui entourent les évaluations dont doivent bien se

contenter les décideurs appelés à arbitrer entre des enjeux parfois contradictoires qui traversent la ruralité.

Lors du Comité stratégique du Département en Sciences et Gestion de l'Environnement de l'ULg qui se tiendra à la fin de cette semaine, je poserai la question d'un possible engagement dans cette direction.

Enfin, la mobilisation des forces vives de la province en faveur d'un projet fort en matière d'énergies renouvelables doit être étudiée. Je pense notamment à la biométhanisation des effluents d'élevage. Je l'évoque parce que « Le Sillon Belge » dans un récent éditorial (25 mai 2007) soulignait que Jean-Pascal van Ypersele, Professeur en climatologie à l'U.C.L., chargé de classer vingt propositions susceptibles de combattre le réchauffement climatique, avait donné 10 sur 10 pour la production de biométhane à partir de fumier ou de lisier, complétée ou non par des récoltes de cultures comme du maïs, par exemple, ou par des déchets organiques divers. Selon le Professeur, un tel procédé n'a que des avantages : la digestion anaérobie des déjections animales engendre du méthane qui est le gaz à effet de serre le plus important après le CO². Ce gaz peut fournir de la chaleur et du courant vert à de nombreuses habitations. D'où une économie en carburants possible...

On le sait, des réalisations existent qui donnent satisfaction et suscitent l'intérêt, à Surice par exemple dans l'entité de Philippeville. Faut-il promouvoir plusieurs unités de taille réduite ou moyenne, ou une unité collective ?

L'essentiel est de s'engager avec volontarisme, en réseau, et dans le cadre de partenariats publics-privés. Je cite la biométhanisation à titre d'exemple, d'autres idées peuvent surgir.

Conclusion

Je conclus.

Le Luxembourg se porte bien. Son avenir cependant n'est écrit nulle part.

J'ai souligné les interrogations qui aujourd'hui doivent éveiller notre vigilance : l'hyperdépendance à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg, il faut à la fois potentialiser l'avantage et ne pas sous-estimer le danger, la limitation drastique des aides publiques qui nous handicape face aux investisseurs, le contexte institutionnel belge et ses incertitudes qui doivent pousser la Wallonie à accélérer son indispensable redéploiement économique.

Ces interrogations doivent inciter à la mobilisation.

Nous ne pouvons laisser nos valeurs - je les ai rappelées à plusieurs reprises : consensus, solidarité, travail, authenticité et modernité - s'altérer dans d'éventuelles divisions, produits d'une apparente prospérité.

Il convient dans le même temps de tenir compte, dans les réflexions et surtout dans l'élaboration des projets, des paradigmes nouveaux : globalisation, réseaux, communication, environnement, qualité. Leur prise en compte permet de dépasser les fausses alternatives dont j'ai donné quelques exemples.

Les débats – ils sont indispensables – doivent donc servir à forger l'unité et non à entretenir les divisions.

Les Luxembourgeois, si petits sur l'échiquier, ne comptent pas lorsqu'ils sont divisés.

En revanche, unis, ils sont respectés.

C'est donc avec ferveur que j'exhorte tous les Luxembourgeois à cultiver cet esprit d'unité dans le souvenir fécond de nos luttes passées et dans l'ardeur indispensable à la confection de nos futurs succès.